

NOTICE

SERVICE DE SANTE DES GENS DE MER

Ce guide porte sur le fonctionnement du SSGM d'Occitanie uniquement, avec le Dr. De Fleurian.

APTITUDES MEDICALES A LA NAVIGATION PROFESSIONNELLE : PRISE DE RDV

- **VISITE INDIVIDUELLE** (*y compris hyperbare*)

Sur le **site de Sète (Lycée de la Mer)** : prise de RDV individuel uniquement en ligne (*pas par téléphone*).

- Connectez vous à l'Espace Numérique Maritime (ex-Portail du Marin), et suivez les instructions du tuto ci-joint.
- Les créneaux de réservation sont ouverts tous les 15 jours.
- Tous les jours : de 8h30 à 16h30.
- Pensez à annuler votre RDV si vous ne pouvez finalement pas vous y rendre !

Sur le **site de Port La Nouvelle (Prud'homie)** : prise de RDV individuel via la prud'homie de Port La Nouvelle, ou par mail à rendezvousante-sete@mer.gouv.fr

- Indiquez : nom - prénom - numéro de marin - n° téléphone - type de visite demandée (1ere visite ou renouvellement)
- Les permanences à Port La Nouvelle ont lieu 2 fois par mois.
- Une liste d'attente est disponible. Pensez à annuler votre RDV ou votre demande si vous l'abandonnez !

Pour Le Grau du Roi : pas de permanence possible sur ce port, les marins sont invités à se rendre à Sète

- **VISITE COLLECTIVE** : *équage complet, pour limiter les jours d'arrêt du navire*

Prise de RDV par mail à gwendoline.de-fleurian@mer.gouv.fr et rendezvousante-sete@mer.gouv.fr en indiquant :

- Nom - prénom de l'armateur, et des marins de l'équipage (4 personnes maximum)
- Nom, immatriculation et type du navire (chalutier, thonier senneur, petit métier...)
- **Date de visite collective souhaitée et motivation pour cette date (date de carénage, de congés, panne du navire...)**
- N° de téléphone pour être recontacté par la médecin
- NB : les visites collectives ont uniquement lieu à Sète

- **VISITE DE REPRISE** : *après un arrêt d'activité*

Prise de RDV par mail à rendezvousante-sete@mer.gouv.fr

- Indiquez : nom - prénom - numéro de marin - n° téléphone
- Indiquez le motif de la visite de reprise, et la date de fin du précédent arrêt de travail
- Indiquez vos disponibilités, et le lieu de visite souhaité (Sète ou Port La Nouvelle)
- **Joindre tous les documents utiles : dernier arrêt de travail, déclaration d'accident, de maladie professionnelle, comptes rendus médicaux/chirurgicaux...**

CONSEIL EN DROITS MEDICO-SOCIAUX :

Possibilité de faire un **point personnalisé sur les droits médico-sociaux** des marins salariés, indépendants et retraités :

- Demander un RDV téléphonique avec la médecin : adressez un mail en décrivant la situation à gwendoline.de-fleurian@mer.gouv.fr
- Objectif : connaître vos droits en matière d'indemnités, d'adaptation du temps de travail suite à un accident du travail, faire reconnaître une maladie professionnelle, un congé thérapeutique, maternité...

EXEMPTIONS AUX DOTATIONS MEDICALES :

Possibilité de délivrer des **exemptions aux dotations médicales réglementaires** : en fonction de la catégorie de navigation du navire et de son activité réelle, la médecin est en mesure d'adapter la liste de la dotation médicale.

Demande à adresser par mail à gwendoline.de-fleurian@mer.gouv.fr, avec les informations suivantes :

- Nom du navire + immatriculation + type de navigation (petite pêche/pêche côtière...)
- Nom de l'armateur
- N° de téléphone de la personne en charge de la dotation médicale (armateur ou autre personne)
- Liste d'équipage : nom et prénom des marins couramment embarqués
- Catégorie de navigation du navire
- Zones de pêche couramment fréquentées : éloignement maximal des côtes, temps et distance maximum à un abri
- Dotation(s) normalement exigée(s) à bord (A, B, B restreinte, C, C restreinte, sac de secours, dotation passager...)
- Nombre de passagers sur le permis de navigation ("observateurs" ou "personnel spécial", hors équipage)
- S'il y a besoin d'une ordonnance de morphine : joindre une photo de la dernière boîte d'ampoules détenue à bord, avec la date de péremption
- **Décrire le besoin d'exemption et les difficultés rencontrées (ou demander d'adapter la dotation à l'activité réelle du navire)**